

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



AMBASSADE DU SENEGAL

MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES

26, CHEMIN DE JOINVILLE –

1216 – COINTRIN – SUISSE

tel : (4122) 918 02 30

fax : (4122) 74 00 711

E-mail : mission.senegal@ties.itu.int

Lusaka le 10/09/2013

SVP Voir au Prononcé

Déclaration du Sénégal

Monsieur le Président,

Permettez-moi, à l'entame de mon propos, et conformément à mes prédécesseurs, d'adresser les plus vifs remerciements de la délégation sénégalaise à l'ensemble du peuple et du gouvernement zambiens, pour l'accueil et l'hospitalité dont ils ont fait montre à leur endroit.

Permettez-moi également de vous adresser nos félicitations suite à votre accession à la présidence de la 4^{ème} Conférence des Etats Parties de la Convention sur les Armes à Sous-munitions, et d'apprécier positivement la compétence et l'expérience avec lesquelles vous dirigez nos travaux.

Monsieur le Président,

Le Sénégal, comme beaucoup d'autres pays ici présents, a pris part à la quasi-totalité du processus d'Oslo qui a abouti à l'existence de la Convention sur les Armes à Sous-munitions. Suite au dépôt de ses

instruments de ratification, mon pays est devenu Etat partie depuis le 03 aout 2011.

Même si le Sénégal, suite à des réaménagements et réformes internes, n'a pas encore déposé son rapport annuel de confiance pour l'année 2012, il voudrait réitérer du haut de cette tribune, sa ferme volonté du strict respect de toutes les dispositions contenues dans la Convention d'Oslo, ainsi que de sa participation pleine et entière à l'œuvre de son universalisation.

Toutefois, comme vous ne l'ignorez certainement pas, depuis son accession à la magistrature suprême, mon pays a participé, par l'envoi de troupes militaires, à plusieurs théâtres d'opérations à travers le monde dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et n'a pas manqué de rencontrer ce type d'armes ainsi que des victimes, notamment civiles, des Armes à Sous-Munitions (ASM).

En sus de cela, et même si ces armes n'y sont pas utilisées, le Sénégal subit les méfaits, dans sa partie sud, des mines antipersonnel.

Monsieur le Président,

La pertinence du thème de la 4^{ème} Conférence des Etats parties tient au fait que, entre autres, et même toujours répété, les armes à sous-munitions ont déjà causé et continuent de causer trop de dommages corporels, matériels et autres sur des populations en majorité innocentes et vulnérables, préjudices dont la nature et l'ampleur ne peuvent laisser indifférent aucun leader étatique ou d'opinion.

C'est pour la délégation sénégalaise, à cet étape de mon allocution, le moment de rendre un vibrant hommage à tous les Etats parties, et particulièrement aux Etats africains qui ne ménagent aucun effort afin d'aboutir à l'universalisation complète de la Convention. Ces efforts se sont traduits par l'adoption, en 2012, à Accra, du Plan d'Action d'Accra sur l'Universalisation de la Convention, et récemment, à Lomé, du document intitulé « Stratégie de Lomé sur l'Universalisation de la CCM ». Et, entre-temps, des pays africains ont adhéré à la Convention.

Se réjouissant de tous ces acquis obtenus par notre continent, et souhaitant encore plus, le Sénégal voudrait se joindre à votre appel en direction des Etats qui ne l'ont pas encore fait, à se joindre, par une ratification ou autre mode d'adhésion, à cette présente Convention, pour que le combat contre les armes à sous-munitions soit d'une portée universelle.

Je vous remercie.